



Signataire : Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 13 octobre 2022

Question écrite urgente

Bruit routier : le Conseil d'Etat fait-il la sourde oreille ?

Genève est le troisième canton où les habitants sont le plus exposés au bruit routier de Suisse. Plus de 150 000 Genevoises et Genevois souffrent du bruit avec des conséquences importantes pour leur santé. La limitation des vitesses, notamment dans l'hypercentre et dans les quartiers, figure toutefois déjà dans la loi aujourd'hui, mais n'est pas mise en œuvre. Le conseiller d'Etat Serge Dal Busco annonçait en janvier 2022 la concrétisation de mesures et une mise en cohérence de tout le système afin d'abaisser les vitesses à l'échelle du canton. Il rappelait qu'on se le devait, pour des questions de santé publique, et de respect de la loi tout court. Le Conseil d'Etat annonçait étendre la limitation à 30 km/h dans son hypercentre de jour comme de nuit. Genève voulait lutter contre le bruit routier et pour y parvenir limiter la vitesse des véhicules sur de nombreux axes. Aujourd'hui, au-delà de l'effet d'annonce, que reste-t-il de ces bonnes intentions ?

- Combien de personnes souffrent toujours en 2022 de bruit excessif à Genève directement lié au bruit routier ?
- Quelles sont les actions concrètes menées par le canton afin de réduire ce bruit routier, et quelles sont celles qui vont être prises ?
- Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il que la loi n'est pas appliquée depuis de nombreuses années et que le bruit routier continue de nuire à la qualité de vie, à la santé des Genevoises et Genevois ?
- Alors que la technologie existe, pourquoi le canton n'investit-il pas davantage dans les affichages en temps réel sur panneau LED lorsque la limite de bruit est dépassée ou inférieure, afin de sensibiliser les conducteurs, sur le modèle de ce qui existe pour la vitesse?

QUE 1803 2/2

 Quelles sont les mesures innovantes que le Conseil d'Etat propose afin d'accélérer la réduction des nuisances sonores liées au bruit routier ?

 Existe-t-il de nouvelles technologies permettant de mieux identifier les pics sonores, et lutter de manières ciblées contre ceux-ci?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter à ces questions.